

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 22 février 2013

Délibération n° 2013- 01

Date de la convocation : 15 février 2013

Date de la publication : 25 février 2013

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Pierre FAURE, Maryvonne GARBAYE, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Emmanuel ALONSO, Philippe DUSSERT, Claude PAHU, Daniel RIVIERE, Chantal BADENCO, Yves CARRIE, Nicole RIEUDEBAT, Jacques LABE, Nicole CASTELLA, Maryse PAYSSE, Jean-Marc LACABANNE, Annie AGUADO, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURET.

ABSENTS EXCUSES : Geneviève DORGANS, Sarah DUCO, Louis CANDAU, Manuel ESPEJO, Annie GUITTARD, Jocelyne JOANDET, Daniel LARREGOLA, Patrick LASCOUMETTES.

POUVOIRS : Geneviève DORGANS (pouvoir à Pierre FAURE), Sarah DUCO (pouvoir à Nicole CASTELLA), Louis CANDAU (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Manuel ESPEJO (pouvoir à Daniel RIVIERE), Annie GUITTARD (pouvoir à Maryvonne GARBAYE), Jocelyne JOANDET (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Daniel LARREGOLA (pouvoir à Simone GASQUET), Patrick LASCOUMETTES (pouvoir à Philippe DUSSERT).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le débat d'orientations budgétaires est obligatoire pour les communes de plus de 3500 habitants. Ce débat n'a aucun caractère décisionnel mais permettra aux membres du Conseil Municipal de discuter des moyens financiers à disposition de la Commune, des orientations budgétaires, des priorités à inscrire au budget 2013.

Le débat se déroule dans les conditions fixées au règlement intérieur de la commune et donne lieu à l'établissement d'une délibération ; il ne présente aucun caractère décisionnel.

1 La section de fonctionnement

- D
E
P
E
N
S
E
S
- Les **charges de personnel** (environ 51% des dépenses de fonctionnement) vont être impactées de 5,68 %, notamment en raison de l'augmentation des cotisations retraites et des assurances statutaires
 - Les **charges à caractère général** : effort de maîtrise fait sur les dépenses de fonctionnement courant (+ 1%)
 - Remboursement des **intérêts de la dette** (hors Intérêts Courus Non Echus) : 224K €
 - Les **dépenses de fonctionnement seront contenues malgré une hausse** de la participation au SDIS (+ 2,08 %), aux différents syndicats intercommunaux et à la réforme des rythmes scolaires (refondation de l'école).
- R
E
C
E
T
T
E
S
- Stabilité ou baisse de la **dotations forfaitaire de base**
 - Les **recettes fiscales** : le projet de loi de finances a fixé une majoration forfaitaire des valeurs locatives de 1,8%. Les taux de la taxe d'habitation et du foncier bâti évolueront de manière très modérée, pour assurer l'équilibre du budget. Le taux du foncier non bâti ne sera pas modifié.
 - Conséquence du ralentissement du marché de l'immobilier, le **produit des droits de mutation** devrait diminuer.

2 La section d'investissement

DEPENSES → Programme d'investissement prévisionnel pour 2013

	Crédits nouveaux
Acquisition	125 000 €
Cimetière	54 000 €
Bâtiments	446 000 €
Installations sportives	11 000 €
Voirie Urbaine	378 000 €
Voirie Rurale	16 000 €
Eclairage Public	40 000 €
Hameau Joulanes	0 €
Total	1 070 000 €
Espace Multisports	1 600 000 €
Voie Saint Martin	530 000 €
Total toutes opérations	3 200 000 €

Remboursement du capital
de la dette : 362 K€

Les « restes à réaliser »
devraient s'élever à
1 million d'euros

ACQUISITIONS**ESTIMATION :**
125 000 €**EQUIPEMENTS NON INSCRITS :**
72 000 €

- Matériel
- Matériel informatique
- Acquisitions de terrains et bâtiments
- Etudes (quartier Saint-Martin, enquête publique du Plan Local d'Urbanisme...)

CIMETIERE**ESTIMATION :**
54 000 €**EQUIPEMENTS NON INSCRITS :**
50 000 €

- Clôtures périphériques
- 1^{er} tronçon bandes roulantes

BATIMENTS**ESTIMATION :**
446 000 €**EQUIPEMENTS NON INSCRITS :**
364 000 €

- Sécurisation des bâtiments avec des serrures électroniques
- **ECLA : réhabilitation des menuiseries**, installation d'une borne d'accès, réfection des céramiques, mise en conformité de la sécurité incendie
- Ecole primaire des Cèdres : amélioration du réseau de chauffage pour réaliser des économies d'énergie
- Ecole maternelle des Cèdres : réalisation d'un diagnostic énergétique
- Restaurant scolaire : peinture de la façade, climatisation du local technique, réfection des « brise-soleil »
- Réfection du local mis à disposition de l'ASCA Pêche

BATIMENTS

- Remplacement des éclairages intérieurs de l'Eglise
- Réfection de la toiture de la salle du Mille Clubs
- Réalisation d'une étude thermique du Centre Jean Jaurès
- Maison du Temps Libre : réfection de la toiture et réalisation des réparations suite au sinistre du mois de décembre
- Remplacement des sanitaires place de l'Eglise
- Réhabilitation du lavoir avenue du Bois

INSTALLATIONS SPORTIVES**ESTIMATION :**
11 000 €**EQUIPEMENTS NON INSCRITS :**
85 000€

- Mise en place du filet pare-ballons au stade des Pompons Verts

VOIRIE URBAINE	ESTIMATION : 378 000 €	EQUIPEMENTS NON INSCRITS : 1 050 000€
-----------------------	----------------------------------	---

- Extension du parking Blanche Odin
- Aménagement de l'avenue des Cèdres
- Intersection avenue Jean Jaurès et rue Jean Jacques Rousseau : démolition ex-maison « Eychenne »
- Mise à niveau de la défense incendie
- Remplacement du jeu d'enfants de la place Florence
- Programme de réfection des trottoirs
- Campagne de point à temps

VOIRIE RURALE	ESTIMATION : 16 000 €	EQUIPEMENTS NON INSCRITS : 35 000€
----------------------	---------------------------------	--

- Réalisation d'accotements rue de l'Eglantine
- Entretien récurrent (chemin ruraux en cailloux, curage de fossé)

ECLAIRAGE PUBLIC	ESTIMATION : 40 000 €	EQUIPEMENTS NON INSCRITS : 160 000 €
-------------------------	---------------------------------	--

- Règlement partiel des travaux réalisés au centre-ville en 2008
- Reprise et rénovation de l'éclairage rue de la Comète de Halley
- Divers aménagements ponctuels

ESPACE MULTISPORTS	ESTIMATION : 1 600 000 €
---------------------------	------------------------------------

VOIE D'ACCES A L'ESPACE MULTISPORTS	ESTIMATION : 530 000 €
--	----------------------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Subventions prévisionnelles d'équipement	Opérations	Montants
DETR (Etat)	Espace multisports	242 000 €
Fonds d'Equipement Urbain	Bâtiments / Acquisition	86 400 €
Fonds d'Aménagement Rural	Année 2013	20 000 €
Amendes de police		5 000 €
Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine	FISAC	47 000 €
Conseil Général	Espace multisports	65 400 €
Conseil Régional	Espace multisports	228 000 €
Réserve parlementaire	Aménagement sanitaire automatisé	16 000 €
	Rue Jean-Jacques Rousseau (réfection éclairage public)	12 000 €

TOTAL 721 800 €

Autres recettes	
Taxe Locale d'Equipement	10 000 €
FCTVA	235 000 €

1 emprunt sera nécessaire pour équilibrer la section d'investissement.

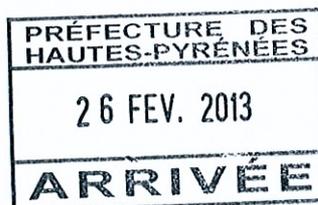
Après discussion, le Conseil Municipal, prend acte de l'organisation du débat d'orientation budgétaire 2013.

P.C.C.

Le Maire,



Yannick BOUBÉE.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 22 février 2013

Délibération n° 2013- 02

Date de la convocation : 15 février 2013

Date de la publication : 25 février 2013

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Pierre FAURE, Maryvonne GARBAYE, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Emmanuel ALONSO, Philippe DUSSERT, Claude PAHU, Daniel RIVIERE, Chantal BADENCO, Yves CARRIE, Nicole RIEUDEBAT, Jacques LABE, Nicole CASTELLA, Maryse PAYSSE, Jean-Marc LACABANNE, Annie AGUADO, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jacques LAPALISSE.

ABSENTS EXCUSES : Geneviève DORGANS, Sarah DUCO, Louis CANDAU, Manuel ESPEJO, Annie GUITTARD, Jocelyne JOANDET, Daniel LARREGOLA, Patrick LASCOUMETTES, Audrey MAUHOURAT.

POUVOIRS : Geneviève DORGANS (pouvoir à Pierre FAURE), Sarah DUCO (pouvoir à Nicole CASTELLA), Louis CANDAU (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Manuel ESPEJO (pouvoir à Daniel RIVIERE), Annie GUITTARD (pouvoir à Maryvonne GARBAYE), Jocelyne JOANDET (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Daniel LARREGOLA (pouvoir à Simone GASQUET), Patrick LASCOUMETTES (pouvoir à Philippe DUSSERT), Audrey MAUHOURAT (pouvoir à Jacques LAPALISSE).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

Création d'un poste de médiateur social avec un statut d'adulte relais

Madame GARBAYE, Maire-Adjoint, expose qu'il est nécessaire de créer un nouveau poste de médiateur social (statut d'adulte relais) qui interviendrait sur le quartier des Cèdres (Arréous, Courréous et Agau). Sa mission comportera deux volets : la médiation sociale contribuant au lien social, et la médiation dans les espaces publics en lien étroit avec la Maison des Jeunes et de la Culture d'Aureilhan.

Il s'agira d'un poste à temps plein (35 heures/semaine) qui bénéficiera d'une aide de l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances à hauteur de 17 538 € annuels.

Une convention doit être signée avec cette agence pour une durée de trois ans.
(transmise en annexe).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de 24 voix pour, 2 abstentions (M Lapalisse, Mme Mauhourat) et 3 contre (M Lacabanne, Mme Mazoué, M Boyrie) décide :

- d'approuver la création d'un poste d'adulte relais sur le quartier des Cèdres à temps plein pour une durée de trois ans
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative à ce poste avec l'Agence Nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances.

P.C.C.

Le Maire,



Yannick BOUBÉE.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 22 février 2013

Délibération n° 2013- 03

Date de la convocation : 15 février 2013

Date de la publication : 25 février 2013

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Pierre FAURE, Maryvonne GARBAYE, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Emmanuel ALONSO, Philippe DUSSERT, Claude PAHU, Daniel RIVIERE, Chantal BADENCO, Yves CARRIE, Nicole RIEUDEBAT, Jacques LABE, Nicole CASTELLA, Maryse PAYSSE, Jean-Marc LACABANNE, Annie AGUADO, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jacques LAPALISSE.

ABSENTS EXCUSES : Geneviève DORGANS, Sarah DUCO, Louis CANDAU, Manuel ESPEJO, Annie GUITTARD, Jocelyne JOANDET, Daniel LARREGOLA, Patrick LASCOUMETTES, Audrey MAUHOURET.

POUVOIRS : Geneviève DORGANS (pouvoir à Pierre FAURE), Sarah DUCO (pouvoir à Nicole CASTELLA), Louis CANDAU (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Manuel ESPEJO (pouvoir à Daniel RIVIERE), Annie GUITTARD (pouvoir à Maryvonne GARBAYE), Jocelyne JOANDET (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Daniel LARREGOLA (pouvoir à Simone GASQUET), Patrick LASCOUMETTES (pouvoir à Philippe DUSSERT), Audrey MAUHOURET (pouvoir à Jacques LAPALISSE).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

Création d'un poste contrat d'avenir

Madame GARBAYE, Maire-Adjoint, expose que les Services Techniques ont actuellement besoin d'un adjoint technique pour le service espaces verts. Elle propose de recruter un jeune agent dans le cadre des contrats d'avenir pour une durée hebdomadaire de travail de 35 heures et dont la rémunération serait prise en charge à hauteur de 75% par l'Etat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de 25 voix pour et 4 abstentions (M Lacabanne, Mme Aguado, Mme Mazoué et M Boyrie) autorise Monsieur le Maire à créer un poste en contrat d'avenir pour une durée de trois ans à 35 heures hebdomadaires.

P.C.C.

Le Maire,



Yannick BOUBÉE.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 22 février 2013

Délibération n° 2013- 04

Date de la convocation : 15 février 2013

Date de la publication : 25 février 2013

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Pierre FAURE, Maryvonne GARBAYE, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Emmanuel ALONSO, Philippe DUSSERT, Claude PAHU, Daniel RIVIERE, Chantal BADENCO, Yves CARRIE, Nicole RIEUDEBAT, Jacques LABE, Nicole CASTELLA, Maryse PAYSSE, Jean-Marc LACABANNE, Annie AGUADO, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jacques LAPALISSE.

ABSENTS EXCUSES : Geneviève DORGANS, Sarah DUCO, Louis CANDAU, Manuel ESPEJO, Annie GUITTARD, Jocelyne JOANDET, Daniel LARREGOLA, Patrick LASCOUMETTES, Audrey MAUHOURLAT.

POUVOIRS : Geneviève DORGANS (pouvoir à Pierre FAURE), Sarah DUCO (pouvoir à Nicole CASTELLA), Louis CANDAU (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Manuel ESPEJO (pouvoir à Daniel RIVIERE), Annie GUITTARD (pouvoir à Maryvonne GARBAYE), Jocelyne JOANDET (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Daniel LARREGOLA (pouvoir à Simone GASQUET), Patrick LASCOUMETTES (pouvoir à Philippe DUSSERT), Audrey MAUHOURLAT (pouvoir à Jacques LAPALISSE).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

Création d'un poste contrat d'accompagnement dans l'emploi

Madame GARBAYE, Maire-Adjoint, propose de créer un emploi dans le cadre du dispositif du contrat d'accompagnement dans l'emploi affecté aux Services Techniques.

Le C.A.E. est un contrat aidé ouvert aux collectivités territoriales. Ce contrat de travail à durée déterminée s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès ou de retour à l'emploi.

La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de Pôle Emploi pour le compte de l'Etat et du Conseil Général.

Madame GARBAYE propose d'autoriser Monsieur le Maire à intervenir pour la signature de la convention avec Pôle emploi et du contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de six mois, étant précisé que le contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de 23 voix pour et six abstentions (M Lacabanne, Mme Aguado, M Boyrie, Mme Mazoué, M Lapalisse, Mme Mauhourat) autorise Monsieur le Maire à créer un poste en contrat d'accompagnement dans l'emploi pour une durée de six mois et une quotité de travail de 20 heures hebdomadaires.

P.C.C.

Le Maire,



Yannick BOUBÉE.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 22 février 2013

Délibération n° 2013- 05

Date de la convocation : 15 février 2013

Date de la publication : 25 février 2013

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Pierre FAURE, Maryvonne GARBAYE, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Emmanuel ALONSO, Philippe DUSSERT, Claude PAHU, Daniel RIVIERE, Chantal BADENCO, Yves CARRIE, Nicole RIEUDEBAT, Jacques LABE, Nicole CASTELLA, Maryse PAYSSE, Jean-Marc LACABANNE, Annie AGUADO, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jacques LAPALISSE.

ABSENTS EXCUSES : Geneviève DORGANS, Sarah DUCO, Louis CANDAU, Manuel ESPEJO, Annie GUITTARD, Jocelyne JOANDET, Daniel LARREGOLA, Patrick LASCOUMETTES, Audrey MAUHOURET.

POUVOIRS : Geneviève DORGANS (pouvoir à Pierre FAURE), Sarah DUCO (pouvoir à Nicole CASTELLA), Louis CANDAU (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Manuel ESPEJO (pouvoir à Daniel RIVIERE), Annie GUITTARD (pouvoir à Maryvonne GARBAYE), Jocelyne JOANDET (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Daniel LARREGOLA (pouvoir à Simone GASQUET), Patrick LASCOUMETTES (pouvoir à Philippe DUSSERT), Audrey MAUHOURET (pouvoir à Jacques LAPALISSE).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

Acquisition gratuite parcelle AN 1314

Monsieur FAURE, Maire-Adjoint, expose que la création de la voie d'accès au quartier Saint Martin nécessite l'acquisition de la parcelle cadastrée AN 1314 appartenant à l'indivision Boirie d'une contenance de 66 m². Après négociation, la famille Boirie accepte la cession à titre gratuit de cette parcelle en contrepartie de la réalisation de travaux de clôture de cette parcelle.

Monsieur FAURE propose au Conseil Municipal d'autoriser l'acquisition à titre gratuit de la parcelle cadastrée AN 1314 à l'indivision Boirie et la réalisation des travaux de clôture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- **D'autoriser l'acquisition à titre gratuit de la parcelle cadastrée AN 1314 d'une contenance de 66 m² à l'indivision Boirie, les frais de bornage et d'acte restant à la charge de l'acquéreur.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié ainsi que toutes pièces nécessaires.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à faire réaliser les travaux de clôture.**



P.C.C.
Le Maire,

Yannick BOUBÉE.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 22 février 2013

Délibération n° 2013- 06

Date de la convocation : 15 février 2013

Date de la publication : 25 février 2013

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Pierre FAURE, Maryvonne GARBAYE, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Emmanuel ALONSO, Philippe DUSSERT, Claude PAHU, Daniel RIVIERE, Chantal BADENCO, Yves CARRIE, Nicole RIEUDEBAT, Jacques LABE, Nicole CASTELLA, Maryse PAYSSE, Jean-Marc LACABANNE, Annie AGUADO, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jacques LAPALISSE.

ABSENTS EXCUSES : Geneviève DORGANS, Sarah DUCO, Louis CANDAU, Manuel ESPEJO, Annie GUITTARD, Jocelyne JOANDET, Daniel LARREGOLA, Patrick LASCOUMETTES, Audrey MAUHOURLAT.

POUVOIRS : Geneviève DORGANS (pouvoir à Pierre FAURE), Sarah DUCO (pouvoir à Nicole CASTELLA), Louis CANDAU (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Manuel ESPEJO (pouvoir à Daniel RIVIERE), Annie GUITTARD (pouvoir à Maryvonne GARBAYE), Jocelyne JOANDET (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Daniel LARREGOLA (pouvoir à Simone GASQUET), Patrick LASCOUMETTES (pouvoir à Philippe DUSSERT), Audrey MAUHOURLAT (pouvoir à Jacques LAPALISSE).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

**Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire pour
l'aménagement d'un sanitaire public automatisé**

Monsieur FAURE, Maire-Adjoint, propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention au titre de la réserve parlementaire et d'approuver le plan de financement ci-après.

Désignation travaux	Estimatif des travaux hors taxes	FINANCEMENT	Montant H.T.
-Aménagement d'un sanitaire public automatisé	42 500,00 €	-Autofinancement Commune d'Aureilhan - Conseil Général des Hautes-Pyrénées (programme FEU 2012-2014) - Ministère de l'Intérieur (au titre de la réserve parlementaire de M. Jean GLAVANY, Député)	8 500,00 € 18 000,00 € 16 000,00 €
Total hors taxes de l'opération	42 500,00 €	Total financement	42 500,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de 27 voix pour et 2 contre (M Lapalisse, Mme Mauhourat) :

- Accepte de réaliser les travaux d'aménagement d'un sanitaire public automatisé pour un montant de travaux hors taxes de 42 500 €.
- Approuve le plan de financement ci-dessus et sollicite une subvention du Ministère de l'Intérieur au titre de la réserve parlementaire de M. Jean GLAVANY, Député, d'un montant de 16 000,00 €.

P.C.C.

Le Maire,



Yannick BOUBÉE.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 22 février 2013

Délibération n° 2013- 07

Date de la convocation : 15 février 2013

Date de la publication : 25 février 2013

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Pierre FAURE, Maryvonne GARBAYE, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Emmanuel ALONSO, Philippe DUSSERT, Claude PAHU, Daniel RIVIERE, Chantal BADENCO, Yves CARRIE, Nicole RIEUDEBAT, Jacques LABE, Nicole CASTELLA, Maryse PAYSSE, Jean-Marc LACABANNE, Annie AGUADO, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jacques LAPALISSE.

ABSENTS EXCUSES : Geneviève DORGANS, Sarah DUCO, Louis CANDAU, Manuel ESPEJO, Annie GUITTARD, Jocelyne JOANDET, Daniel LARREGOLA, Patrick LASCOUMETTES, Audrey MAUHOURET.

POUVOIRS : Geneviève DORGANS (pouvoir à Pierre FAURE), Sarah DUCO (pouvoir à Nicole CASTELLA), Louis CANDAU (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Manuel ESPEJO (pouvoir à Daniel RIVIERE), Annie GUITTARD (pouvoir à Maryvonne GARBAYE), Jocelyne JOANDET (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Daniel LARREGOLA (pouvoir à Simone GASQUET), Patrick LASCOUMETTES (pouvoir à Philippe DUSSERT), Audrey MAUHOURET (pouvoir à Jacques LAPALISSE).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

**Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire pour la
réfection de l'éclairage public de la rue Jean-Jacques Rousseau**

Monsieur FAURE, Maire-Adjoint, propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention au titre de la réserve parlementaire et d'approuver le plan de financement ci-après.

Désignation travaux	Estimatif des travaux hors taxes	FINANCEMENT	Montant H.T.
-Réfection de l'éclairage public de la rue Jean-Jacques Rousseau	24 000,00 €	-Autofinancement Commune d'Aureilhan	12 000,00 €
		- Ministère de l'Intérieur (au titre de la réserve parlementaire de M. Jean GLAVANY, Député)	12 000,00 €
Total hors taxes de l'opération	24 000,00 €	Total financement	24 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de 27 voix pour et 2 abstentions (M Lapalisse, Mme Mauhourat) :

- Accepte de réaliser les travaux de réfection de l'éclairage public de la rue Jean-Jacques Rousseau pour un montant de travaux hors taxes de 24 000 €.
- Approuve le plan de financement ci-dessus et sollicite une subvention du Ministère de l'Intérieur au titre de la réserve parlementaire de M. Jean GLAVANY, Député, d'un montant de 12 000,00 €.

P.C.C.

Le Maire,



Yannick BOUBÉE.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 22 février 2013

Délibération n° 2013- 08

Date de la convocation : 15 février 2013
Date de la publication : 25 février 2013

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Pierre FAURE, Maryvonne GARBAYE, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Emmanuel ALONSO, Philippe DUSSERT, Claude PAHU, Daniel RIVIERE, Yves CARRIE, Nicole RIEUDEBAT, Jacques LABE, Nicole CASTELLA, Maryse PAYSSE, Jean-Marc LACABANNE, Annie AGUADO, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jacques LAPALISSE.

ABSENTS EXCUSES : Geneviève DORGANS, Sarah DUCO, Louis CANDAU, Chantal BADENCO, Manuel ESPEJO, Annie GUITTARD, Jocelyne JOANDET, Daniel LARREGOLA, Patrick LASCOUMETTES, Audrey MAUHOURET.

POUVOIRS : Geneviève DORGANS (pouvoir à Pierre FAURE), Sarah DUCO (pouvoir à Nicole CASTELLA), Louis CANDAU (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Chantal BADENCO (pouvoir à Nicole RIEUDEBAT), Manuel ESPEJO (pouvoir à Daniel RIVIERE), Annie GUITTARD (pouvoir à Maryvonne GARBAYE), Jocelyne JOANDET (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Daniel LARREGOLA (pouvoir à Simone GASQUET), Patrick LASCOUMETTES (pouvoir à Philippe DUSSERT), Audrey MAUHOURET (pouvoir à Jacques LAPALISSE).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

**Demande de subvention exceptionnelle pour la création de la voie
d'accès au quartier Saint Martin**

Monsieur FAURE, Maire-Adjoint, expose au Conseil Municipal que la création de la voie d'accès au quartier Saint Martin ne bénéficie actuellement d'aucune subvention. Il propose de réaliser une demande de subvention exceptionnelle auprès du Ministre de l'Intérieur pour un montant de 200 000 €.

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

Désignation travaux	Estimatif des travaux hors taxes	FINANCEMENT	Montant H.T.
-Travaux de réalisation de la voie d'accès au quartier Saint Martin	466 687,00 €	-Autofinancement Commune d'Aureilhan	266 687 €
		- Ministère de l'Intérieur	200 000 €
Total hors taxes de l'opération	466 687,00 €	Total financement	466 687,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

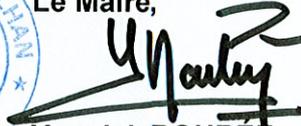
- D'autoriser la réalisation des travaux de création de la voie d'accès au quartier Saint Martin pour un montant de 466 687 € HT,
- D'approuver le plan de financement ci-dessus

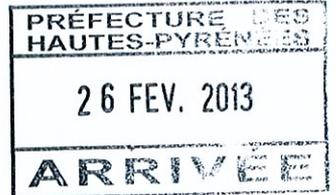
- D'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention exceptionnelle d'un montant de 200 000 € auprès du Ministre de l'Intérieur.

P.C.C.



Le Maire,


Yannick BOUBÉE.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 22 février 2013

Délibération n° 2013- 09

Date de la convocation : 15 février 2013

Date de la publication : 25 février 2013

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Pierre FAURE, Maryvonne GARBAYE, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Emmanuel ALONSO, Philippe DUSSERT, Claude PAHU, Daniel RIVIERE, Yves CARRIE, Nicole RIEUDEBAT, Jacques LABE, Nicole CASTELLA, Maryse PAYSSE, Jean-Marc LACABANNE, Annie AGUADO, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jacques LAPALISSE.

ABSENTS EXCUSES : Geneviève DORGANS, Sarah DUCO, Louis CANDAU, Chantal BADENCO, Manuel ESPEJO, Annie GUITTARD, Jocelyne JOANDET, Daniel LARREGOLA, Patrick LASCOUMETTES, Audrey MAUHOURAT.

POUVOIRS : Geneviève DORGANS (pouvoir à Pierre FAURE), Sarah DUCO (pouvoir à Nicole CASTELLA), Louis CANDAU (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Chantal BADENCO (pouvoir à Nicole RIEUDEBAT), Manuel ESPEJO (pouvoir à Daniel RIVIERE), Annie GUITTARD (pouvoir à Maryvonne GARBAYE), Jocelyne JOANDET (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Daniel LARREGOLA (pouvoir à Simone GASQUET), Patrick LASCOUMETTES (pouvoir à Philippe DUSSERT), Audrey MAUHOURAT (pouvoir à Jacques LAPALISSE).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

**Signature d'une convention avec l'Education Nationale relative à
l'organisation de mesures de responsabilisation**

Monsieur DUSSERT, Maire-Adjoint, expose au Conseil Municipal que le Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale des Hautes-Pyrénées a sollicité la Commune d'Aureilhan pour l'accueil et l'accompagnement des élèves qui ont fait l'objet d'une mesure de responsabilisation (alternative à l'exclusion temporaire). Dans ce cadre, une convention doit être signée avec la Direction Académique des Hautes-Pyrénées.

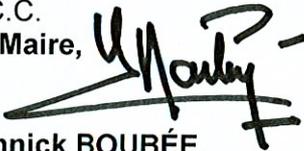
Monsieur Dussert demande au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention qui est transmise en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de 27 voix pour et 2 contre (M Lapalisse, Mme Mauhourat) décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'organisation de mesures de responsabilisation en application de l'article 511-13 du Code de l'Education Nationale avec la Direction Académique des Hautes-Pyrénées ainsi que toutes pièces nécessaires.



P.C.C.

Le Maire,


Yannick BOUBÉE.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 22 février 2013

Délibération n° 2013- 10

Date de la convocation : 15 février 2013

Date de la publication : 25 février 2013

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Pierre FAURE, Maryvonne GARBAYE, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Emmanuel ALONSO, Philippe DUSSERT, Claude PAHU, Daniel RIVIERE, Yves CARRIE, Nicole RIEUDEBAT, Jacques LABE, Nicole CASTELLA, Maryse PAYSSE, Jean-Marc LACABANNE, Annie AGUADO, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jacques LAPALISSE.

ABSENTS EXCUSES : Geneviève DORGANS, Sarah DUCO, Louis CANDAU, Chantal BADENCO, Manuel ESPEJO, Annie GUITTARD, Jocelyne JOANDET, Daniel LARREGOLA, Patrick LASCOUMETTES, Audrey MAUHOURAT.

POUVOIRS : Geneviève DORGANS (pouvoir à Pierre FAURE), Sarah DUCO (pouvoir à Nicole CASTELLA), Louis CANDAU (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Chantal BADENCO (pouvoir à Nicole RIEUDEBAT), Manuel ESPEJO (pouvoir à Daniel RIVIERE), Annie GUITTARD (pouvoir à Maryvonne GARBAYE), Jocelyne JOANDET (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Daniel LARREGOLA (pouvoir à Simone GASQUET), Patrick LASCOUMETTES (pouvoir à Philippe DUSSERT), Audrey MAUHOURAT (pouvoir à Jacques LAPALISSE).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

Subvention Maison des Jeunes et de la Culture d'Aureilhan

Monsieur Pierre FAURE, Maire-Adjoint, demande au Conseil Municipal de bien vouloir attribuer à la Maison des Jeunes et de la Culture d'Aureilhan une subvention d'un montant de 40 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'attribuer à la Maison des Jeunes et de la Culture d'Aureilhan une subvention d'un montant de 40 000 €.

P.C.C.



Le Maire,

Yannick BOUBÉE.